République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **10 mars 2023**
Date d'affichage **25 mars 2023**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, VERRIER Olivier, MARIE-ARNOUX Nicole, LEPRINCE Philippe, SALLES Sylviane, CHAUVIN Nathalie, CHANU Christophe, LEPORTIER Nathalie, BECHET Jean-Charles, FOUCAULT Caroline, LEMARDELEY Malika, LERAY Hervé, LECHAPTOIS Alexandre.
Excusé(e)s : CHESNIN Joël qui a donné procuration à MARIE-ARNOUX Nicole
DENIS Michel qui a donné procuration à VERRIER Olivier
DEPARIS Anne-Marie qui a donné procuration à SALLES Sylviane
Absent(e)s : MABILLOT Marie, excusée
MARRIERE-BERTHOUT Julie

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 14
Nbre de votants : 16

Secrétaire de séance : Sylviane SALLES

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal du 07 février 2023

FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BRIOUZE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a validé l'expérimentation du « Compte Financier Unique » qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.
Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et de Fonctionnement.
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		433 287,34 €		94 355,11 €		527 642,45 €
Opération de l'année	934 211,30 €	1 123 581,22	2 009 869,83 €	1 900 728,70 €	2 944 081,63 €	3 024 309,92 €
TOTAUX	**934 211,30 €**	**1 520 353,44 €**			**2 944 081,63 €**	**3 551 952,37 €**
Résultat de clôture		622 657,26 €	-14 786,02 €			607 871,24 €
Reste à réaliser			-511 128,90 €	300 000 €	-211 128,90 €	

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2023.
M le Maire s'étant retiré de la salle, et sous la présidence de Madame Véronique NOËL, 1er Adjoint ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour a validé le CFU 2022.
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2022 et :

VOTE DES TAUX 2023 - BRIOUZE

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la TH et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versée par l'Etat.

La commune dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, à décider de stabiliser ses taux.
Le Conseil Municipal, pour 2023, a décidé de poursuivre en ce sens, et donc de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe d'Habitation : **19,83 %**
- Taxe s/ Foncier Bâti : **35,84 %**
- Taxe s/ Foncier non bâti : **33,14 %**

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - BRIOUZE

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget général approuvé ce jour,
VU le projet de budget primitif 2023 proposé par le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 17 voix pour
- D'APPROUVER le budget primitif 2023, après s'être prononcé :
- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,
- de l'ARRETER comme suit :
en recettes et en dépenses de fonctionnement **: 1 386 224,34 €**
en recettes et en dépenses d'investissement **: 2 078 935,02 €**
- et de PRECISER que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte financier unique 2022.

M VERRIER demande si les travaux de l'église sont inscrits au Budget 2023. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent être réalisés sur plusieurs tranches. La 1ère tranche estimée à 212 000 € pourra être programmé sur 2024.

Le Conseil Municipal demande à être solliciter sur la validation de l'acquisition d'une citerne enterrée à l'atelier communal.

FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – LOTISSEMENT LES QUATRE VENTS

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique du Lotissement les quatre vents est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et de Fonctionnement.
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		44 692,53 €	-20 328,99 €			24 363,54 €
Opération de l'année	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	**0 €**	**44 692,53 €**	**-20 328,99 €**		**0 €**	**24 363,54 €**
Résultat de clôture		44 692,53 €	-20 328,99 €			24 363,54 €
Reste à réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2023.
M le Maire s'étant retiré, et sous la présidence de Madame Véronique NOËL, 1er Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour a validé le CFU 2022 du Lotissement Les quatre vents.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 – LOTISSEMENT LES QUATRE VENTS

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget général approuvé ce jour,
VU le projet de budget primitif 2023 proposé par le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 17 voix pour
- D'APPROUVER le budget primitif 2023, après s'être prononcé :
- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,

- de l'ARRETER comme suit :
 en recettes et en dépenses de fonctionnement **: 140 106,52 €**
 en recettes et en dépenses d'investissement **: 115 737,98 €**
- et de PRECISER que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte financier unique 2022.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - BRIOUZE ENERGY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 17 voix pour
- D'APPROUVER le budget primitif Briouze Energy 2023, après s'être prononcé :
- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,
- de l'ARRETER comme suit :
 en recettes et en dépenses de fonctionnement **: 28 100 €**

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les subventions arrivées tardivement aux associations suivantes pour l'année 2023 :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Comice Agricole Cantonal	**220 €**
Les Amis du Houlme	**520 €**

ETUDE GEOTECHNIQUE – Rue de la Gare

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Gare, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante sur les enrobés.
Trois entreprises ont été sollicitées :
- ESIRIS Normandie
- Qualiconsult
- Ginger CEPBTP

Seule QUALICONSULT a transmis une offre.
Le conseil municipal accepte de retenir la proposition de QUALICONSULT d'un montant de 2 350 € HT soit 2 820 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

ETUDE GEOTECHNIQUE – Rue de la Gare
Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Gare, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante sur les enrobés.
Trois entreprises ont été sollicitées :
- ESIRIS Normandie
- Qualiconsult
- Ginger CEPBTP

Seule QUALICONSULT a transmis une offre.
Le conseil municipal accepte de retenir la proposition de QUALICONSULT pour un montant de 2 350 € HT soit 2 820 € TTC.

CHAUDIERE BOIS
Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de la chaudière bois initialement prévu à 11h le jeudi 6/4 est reportée à 17h en raison de la présence de Monsieur le Préfet.

FOIRE DE PRINTEMPS
La Foire de printemps se déroulera le samedi 1er et dimanche 2 avril prochain.

Programme :
Samedi
- Vente au kilo organisé par Les Fournis Vertes
- Course de vélo dès 13h30

Dimanche

- Modélisme à l'étang de l'enclos
- Vide grenier et foire à tout

Conseil Départemental 61

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les remarques qui avaient été transmises au commissaire enquêteur suite à l'enquête publique sur l'aménagement de la 2X2 voies. Il informe avoir reçu un courrier du conseil départemental précisant qu'une étude d'impact va être réalisée dans le bourg de Briouze pour les véhicules de + 7,5 T.

- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 16 Mai 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41

Le Maire,
Jacques FORTIS

La secrétaire,
Sylviane SALLES

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication